

[Text]

I went into this whole thing for years with a feeling for the *prestataire*, for the claimant.

First of all, let me say to the members of the committee that in my opinion the commission, by and large throughout Canada, is doing an exceptionally good job, all through Canada. Sure, here and there they have made mistakes; sure, they overpaid here and there, as Professor Saint-Louis reminded us. They have made mistakes, and here and there they make a blunder. But we owe them a debt of gratitude, gentlemen. We owe them a debt of gratitude for their excellent work.

I do not agree with the suggested changes to 3(2) to do away with the age limit, 65. Shirley Carr does not agree with that either. And I do not agree with other changes that are set out so learnedly and so excellently in that report.

As a result of some of the cases that I have had before me over the years, Mr. Chairman and gentlemen, I have made suggestions in my decisions, and long before the changes for maternity benefits were made I had them in my decision. It was I who wrote the decision in favour of an adoptive mother—that she too should get the benefits.

• 1015

It would probably save the Government of Canada thousands of dollars, perhaps millions. I say that because of the experience I have had. Of the 1,725 decisions I have written, I have often confirmed the decisions of the boards of referees. They are excellent people, by and large, throughout Canada.

Why do we need an appeal to an umpire unless it would be on a point of law, like the appeals to the Supreme Court of Canada? I brought this to the attention of Mr. Forget during his sittings in Halifax, and to the attention of the Prime Minister. He turned it over to the Minister who dealt with this area. But I think it should be well considered to eliminate all the expense of umpires, staffs and so on. The money saved could increase the payments to the unemployed.

The Chairman: Mr. Jourdenais.

M. Jourdenais: Merci, monsieur le président.

Je remercie nos invités d'être venus nous rencontrer ce matin pour nous expliquer leur travail. Je suis un profane en matière d'assurance-chômage. Avant d'être en politique, j'en ai payé, mais je n'en ai jamais reçu, et je ne veux jamais en recevoir. Je ne perdrai jamais ma *job* ici. Je serai réélu longtemps, longtemps, et j'arrêterai de moi-même.

Mr. Justice Dubinsky: I am interrupting, but remember what happened after 1958.

M. Jourdenais: Je suis obligé de reprendre M. le juge et de lui dire que tout à l'heure, dans son exposé, il a fait de la politique. Si vous voulez en faire, vous avez le gars avec qui en faire, monsieur le juge. Si vous voulez vous lancer en politique, je vous invite à vous présenter contre moi dans mon comté. Vous allez perdre une autre fois, je vous l'assure. Vous venez

[Translation]

entré là-dedans avec une grande compréhension pour le prestataire, le demandeur.

Tout d'abord, permettez-moi de dire aux membres du Comité qu'à mon avis, la Commission fait à travers le pays un travail exceptionnel, de façon générale. Bien sûr, il se glisse ici et là des erreurs; bien sûr, on verse trop ici et là comme l'a rappelé le professeur Saint-Louis. Il y a eu des erreurs, et ici et là on fait une grosse bourde. Mais nous leur devons notre reconnaissance, messieurs, pour l'excellent travail qu'ils font, à la Commission.

Je ne suis pas d'accord avec les changements que l'on suggère d'apporter à l'article 3(2), visant à éliminer la limite d'âge de 65 ans. Shirley Carr n'est pas d'accord non plus. Je n'accepte pas non plus d'autres changements que l'on propose de façon si savante et si remarquable dans ce rapport.

Dans les décisions que j'ai rendues sur certains cas qui m'ont été soumis au cours des années, monsieur le président et messieurs, j'ai fait certaines suggestions, et bien avant que l'on ne modifie les prestations de maternité, j'en avais parlé dans ma décision. C'est moi qui ai rédigé le jugement en faveur d'une mère adoptive, disant qu'elle devrait recevoir des prestations.

Cela ferait sans doute économiser des milliers, voire des millions de dollars au gouvernement du Canada. Je me fonde sur mon expérience. Dans les 1,725 décisions que j'ai dirigées, j'ai souvent confirmé les décisions des conseils arbitraux. Il s'agit de gens excellents, en général, dans tout le Canada.

Pourquoi faut-il en appeler à un juge-arbitre à moins que cela ne concerne un point de droit, comme les appels à la Cour suprême du Canada? Je l'ai signalé à M. Forget pendant ces audiences à Halifax et également au Premier ministre. Celui-ci a renvoyé la question au ministre responsable. Mais je pense qu'on devrait bien examiner la proposition afin d'éliminer toutes les dépenses liées au travail des juges-arbitres, de leur personnel et ainsi de suite. On pourrait utiliser les économies ainsi réalisées pour augmenter les paiements aux chômeurs.

Le président: Monsieur Jourdenais.

Mr. Jourdenais: Thank you, Mr. Chairman.

I thank our guests for coming to meet us this morning to explain their work to us. I am a layman in the field of unemployment insurance. Before going into politics, I paid into it, but I never received any benefits and I never want to. I will never lose my job here. I will be re-elected for a long, long time and I will know when to stop.

M. le juge Dubinsky: J'interromps, mais souvenez-vous de ce qui est arrivé après 1958.

Mr. Jourdenais: I have to remind the judge that he was talking politics just now in his presentation. If you want to do that, sir, I'm your man. If you want to get involved in politics, I invite you to run against me in my riding. You will lose again, I assure you. You just said yourself that the umpires are very good. It is easy to make a decision when you have a